

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8/2017

En date du 5 septembre 2017

Le Conseil municipal s'est réuni à 20 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.

Nombre de membres **Présents** : J. BUREL, M-N BIDON, B. BOURDON, Adjointes.
en exercice : **15** L. DUYSSENS M. GAUDE, J. FOURNIER, V. BASILICATA, D. LOPES,
L. ROUCOUSE. L. WALCKIERS, C. VON ROHLAND, M. LORiot.

Nombre de membres
présents : **13** **Absents excusés** : S.CHAVAZ, L. RISSE.

Mme C. VON ROHLAND a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

1- COMMISSIONS COMMUNALES :

1-1 Finances :

1-1-1 Décision modificative n° 3 : (Delib N° 2017-09-01)

M. le Maire-adjoint propose les mouvements suivants pour équilibrer le budget en dépenses de fonctionnement

| <u>Fonctionnement dépenses</u> | Diminution/ crédits ouverts | Augmentation/ crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| C/611 – Contrat prestations de services | | 5000 € |
| C/61521 – Entretien de terrains | 7000 € | |
| C/615221 – Bâtiments publics | 5000 € | |
| C/6226 – Honoraires | | 3000 € |
| C/6455 – Cotisation assurances personnel | | 4000 € |
| | <u>12 000 €</u> | <u>12 000 €</u> |

1-1-2 Fractionnement d'un bien inscrit à l'actif (Delib N° 2017-09-02)

Madame le Maire rappelle que la commune possède un local sis au N° 47 Route de l'Eglise. Ce bien auparavant dénommé « Presbytère » a une valeur de 307 416.55 € à l'actif de la commune. Elle rappelle que « l'actif » est l'ensemble des biens appartenant à la commune, mobiliers et immobiliers, tous ces biens sont regroupés dans un registre d'inventaire qui doit être mis à jour régulièrement.

Il convient de transférer ce bien actuellement au compte 21318 vers le compte 2132, ce bien est désormais fractionné en deux locaux distincts.

Nouvelle désignation des biens :

- Le local dénommé « La Cure » d'une surface de 46 m² sera inscrit à l'inventaire sous le numéro 2132-06 pour une valeur de 89 500 €
- Le local dénommé « Logement de la Cure » d'une surface de 112 m², sera inscrit à l'inventaire sous le numéro 2132-07 pour une valeur de 217 916.55 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- DECIDE de fractionner le bien anciennement dénommé « Presbytère » d'une valeur de 307 416.55 € en deux biens, comme précisé plus haut.

AUTORISE Madame le Maire à faire procéder aux écritures nécessaires à cette modification.

1-1-3 Achat d'un défibrillateur : (Delib N° 2017-09-03)

Madame le Maire expose la nécessité d'acheter un nouveau défibrillateur cardiaque pour équiper le groupe scolaire. Cet appareil sera installé dans un couloir de l'école Jacques JANIER et pourra bénéficier de subventions.

Mme le Maire demande l'accord de principe du Conseil municipal pour l'achat de ce défibrillateur automatisé externe (DAE).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable à l'achat d'un défibrillateur automatique externe, autorise Madame le Maire à solliciter toute subvention.

1-2 URBANISME :

Information sur les permis de construire et déclarations préalables instruits.

| DATE DE RECEPTION | DOSSIER | DEMANDEUR | OBJET | ENVOI CCPG DECISION |
|--------------------------|-------------------------|------------------|---|--|
| 13/07/2017 | DP 001 397 17 B 0011 | TEIXEIRA Manuel | Parcelle AK 71 - 143 les pralets Isolation extérieure – changement de volets – déplacement d'une porte- fenêtre | 05/07/2017 FAVORABLE le 26/07/2017 |

1-3 TRAVAUX : Points sur les travaux en cours.

Chemin de la Craz : Suite à la dernière réunion de chantier, la pente du plateau sera augmentée, un marquage au sol « zone 30 » sera effectué, ainsi que la matérialisation de 4 places de stationnement. Un panneau « cédez le passage » sera installé, et un sens de priorité sera défini. Les travaux devraient être terminés dans 2 à 3 semaines.

Route de Villars Dame : Pour ces travaux communs avec la commune de Versonnex la consultation des entreprises est lancée, prévoyant la reprise de la chaussée avec drainage, et la reprise des trous sur la route de l'Eglise. Le début des travaux est prévu pour le 5.10.2017, la route sera fermée durant ces travaux. En prévision de la création de la voie verte, une demande d'achat d'une bande de terrain sera faite au propriétaire.

Projet sur le terrain au-dessus de la Mairie : Cette opération est au stade du pré-permis, des sondages sont en cours.

Lotissement de la Vigne au Chat : Le remplacement des lampadaires est reporté.

Salle polyvalente : La salle et la cuisine ont été repeintes durant l'été, les boiseries ont été revernies.

Ecole J. JANIER : Trois classes ont été repeintes durant l'été et du mobilier a été acheté (tableaux, tables et chaises dans le réfectoire).

Vestiaire sportif : Le chauffe-eau des vestiaires ne fonctionne pas, une intervention prochaine est prévue.

1-4 SCOLAIRE : Point sur la rentrée scolaire par Mme HENNIQUAU. L'effectif est de 126 élèves avec une augmentation particulièrement forte en maternelle. Avec une estimation de fréquentation

de plus de 70 enfants à la cantine le lundi et mardi, des problèmes de manque de place sont à prévoir. L'éventualité d'un passage à deux services est évoquée, ce qui entraînerait des modifications des horaires des classes et l'embauche de nouveaux agents. Pas de changement dans la composition de l'équipe enseignante.

1-5 COMMISSION COMMUNICATION ET INFORMATION : M. GAUDE annonce une prochaine réunion pour la mise en chantier du nouveau bulletin municipal, les idées d'articles sont les bienvenues.

CCAS : La sortie à La Faucille organisée avec le CCAS de Versonnex, pour les élèves de CM2 et de 6eme, s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Les enfants ont pratiqué de la luge d'été et de l'accrobranche avec enthousiasme.

Des invitations pour une visite des « Florales » à Bourg en Bresse ont été envoyées aux aînés, sortie à laquelle participeront également les aînés de Grilly et Versonnex.

2-COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Conseil communautaire : pas de conseil communautaire en cette période estivale.

3 DIVERS :

Opérations brioches 2017 : Un appel au volontariat sera lancé auprès des associations communales pour organiser cette vente.

Deux stagiaires ont rejoint les services techniques cet été, et ont participé, entre autres choses, au désherbage et à la taille des haies. Cette expérience sera renouvelée.

A dater de ce jour, l'éclairage public sera coupé sur toute la commune de 00 h à 6 h, sauf les nuits du vendredi et samedi. La gendarmerie est avertie et fera des rondes, cependant les statistiques n'indiquent pas de cambriolages supplémentaires suite à l'extinction de l'éclairage public, au contraire.

Famille KHALAF : Nadin, la fille aînée, débutera son apprentissage en coiffure le 18 septembre, avec enseignement théorique au CFA d'Annecy et travail en salon à Versonnex.

Rappel sur la situation de ressources en eau du Pays de Gex : Malgré les récentes pluies, l'interdiction d'arrosage est toujours en cours (arrêté préfectoral du 28.7.2017).

Mercredi reprendront les rencontres avec les « nounous » à la bibliothèque et les « après-midi jeux » des aînés à la salle des mariages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 2 octobre 2017.

Mme le Maire,
Isabelle HENNIQUAU

